

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Politique des collèges – Décisions du Conseil Départemental du 12/04/2019

Le Conseil Départemental, dont les 42 élus étaient réunis en session ce vendredi 12 avril 2019, a pris la décision, à la majorité absolue de ses membres (30 voix « pour »), de ne pas conduire de travaux de réhabilitation au sein du collège Jean-Baptiste Bienvenu-Martin, à Auxerre

L'établissement fait l'objet de mesures de sécurité conservatoires depuis le 21 décembre dernier, et notamment d'une interdiction d'accès au bâtiment principal d'enseignement. Les 388 élèves suivent actuellement leurs cours dans le bâtiment technologique du collège Bienvenu-Martin, dans le collège Denfert-Rochereau, ainsi que dans une annexe de ce collège, le bâtiment D, rénové en deux temps (pendant les vacances scolaires de Noël puis de février).

La décision prise par l'assemblée s'appuie, en particulier :

- **sur le délai d'installation éventuelle de modulaires (type Algeco), de l'ordre de 20 mois, et les coûts budgétaires de tels équipements** (de 827 000 euros HT en location pour l'équivalent des surfaces du bâtiment D du collège Denfert-Rochereau, à 5,6 millions d'euros HT en cas d'achat de modulaires permettant de dupliquer en surfaces et en services le collège Bienvenu-Martin actuel)
- **sur la durée des travaux qui seraient à conduire (50 à 60 mois) pour rénover le collège Bienvenu-Martin**
- **sur le coût de la réhabilitation du collège Bienvenu-Martin**, estimée à ce jour à 5,6 millions d'euros
- **sur la nécessité, dès lors, de proposer aux élèves, aux enseignants et aux familles, une nouvelle organisation**, à compter de septembre 2019
- **sur la capacité administrative des quatre collèges à proximité, à Auxerre et Saint-Georges-sur-Baulche (P. Bert, A. Camus, Denfert-Rochereau et J. Bertin)**, qui présentent 700 places disponibles
- **sur la qualité des installations et de l'offre pédagogique de ces quatre établissements.**

Les élus départementaux comprennent l'attachement légitime des enfants, des parents d'élèves et des enseignants au collège Bienvenu-Martin et se tiendront le cas échéant aux côtés des acteurs locaux concernés (Etat, Education Nationale et Ville d'Auxerre, notamment) pour rechercher une autre vocation à l'établissement.

Cette première décision a été suivie d'une **seconde délibération, portant sur d'autres territoires.**

L'Yonne a subi, en 30 ans, un recul de plus de 30 % de ses effectifs de collégiens (de l'ordre de 21000 élèves en 1986, contre près de 14000 aujourd'hui). **Dans le même temps, le nombre de sites accueillant les collégiens est passé de 28 à 33.**

Cette situation aboutit actuellement, sur certains secteurs, à **une inadéquation entre l'offre éducative et les besoins des élèves et des équipes pédagogiques.**

En outre, **le Département dispose aujourd'hui d'une capacité d'investissement de l'ordre de 31 millions, sur 5 ans, pour entretenir tous les établissements icaunais, soit 33 sites.**

Ces éléments posent la **question de l'opportunité du maintien de certains sites, dès lors qu'une solution alternative adaptée pourra être proposée aux familles.**

Les sites de **Bléneau** et **Saint-Sauveur, en Puisaye** ; de **Brienon-sur-Armançon**, dans le centre-Yonne, et d'**Ancy-le-Franc** sont concernés, étant susceptibles de mobiliser à eux 4, une **enveloppe de 12 millions d'euros d'investissements.**

Des solutions peuvent être proposées sur ces territoires, dans le respect des bassins de vie, pour améliorer l'offre éducative, sans préjudice pour les élèves et leurs familles.

Sans devancer les échanges qui interviendront avec les acteurs intéressés, concernant par exemple les sites de Bléneau et Saint-Sauveur-en-Puisaye (322 élèves au total, hors SEGPA et ULIS), les établissements icaunais voisins offrent des choix d'options plus complets, et des capacités d'accueil adaptées :

- collège de Saint-Fargeau : 297 places disponibles (*par rapport à la capacité physique*)
- collège de Charny - Orée de Puisaye : 141 places disponibles
- collège de Toucy : 227 places disponibles
- collège de Courson les Carrières : 93 places disponibles

De la même façon, pour le centre-Yonne, les 275 élèves accueillis aujourd'hui à Brienon-sur-Armançon pourraient notamment être scolarisés :

- dans les collèges de Migennes : 201 places disponibles
- au collège de Saint-Florentin : 77 places disponibles (et 569 au regard de la capacité physique)

Enfin, concernant le Tonnerrois et le collège d'Ancy-le-Franc (182 élèves), un regroupement pourrait s'opérer avec l'école primaire de la commune, pour optimiser l'exploitation des locaux actuels et réduire les charges des collectivités territoriales impliquées. Le cas échéant, une resectorisation partielle pourrait être envisagée, selon le domicile des élèves et les déplacements des familles, vers les collèges de :

- Tonnerre : 328 places disponibles
- Noyers sur Serein : 143 places disponibles

Dans l'ensemble de ces cas, la question des transports scolaires sera naturellement étudiée, avec le Conseil Régional et les communautés de communes en particulier, pour répondre au mieux aux attentes des familles.

Le Conseil Départemental se veut, ici, force de proposition pour améliorer les conditions globales d'accueil des collégiens et des équipes pédagogiques, tout en restant soucieux de l'équilibre des familles, de l'offre éducative qui sera dispensée, et du bon usage des deniers publics.

Contact Presse :

Mathieu PASQUET

Directeur du cabinet et de la communication

03 86 72 84 15